

Contexte : Dans le cadre d'un remplacement congé maternité, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime recrute un(e) Instructeur(trice) ADS.

Intitulé du poste :

INSTRUCTEUR(TRICE) ADS

Activités	Compétences mobilisés	
<p>Chargé de l'instruction de tout ou partie des actes individuels ADS (Application des Droits des Sols) sous la responsabilité du responsable ADS.</p> <ol style="list-style-type: none"> Enregistrement des dossiers, examen de leur recevabilité, demande de pièces complémentaires et/ou modification des délais d'instruction, lancement et suivi des consultations, instruction proprement dite, proposition de décision, saisie informatique, expédition, archivage, Relation avec le guichet mairie et les pétitionnaires. Cette mission peut être exercée lors des permanences d'accueil et d'information, Suivi des dossiers pendant leur phase d'instruction et gestion rigoureuse des délais, Participation au contrôle des conformités. <p>Suppléance du secrétariat accueil (physique et téléphonique) lors de l'absence (congés, RTT, horaire variable, ...) du titulaire du poste.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des règles d'urbanisme, de l'instruction ADS et de la gestion du DPM, - Maîtrise du logiciel ADS, de la messagerie, du SIG ADS et des outils informatisés d'aide à l'instruction. 	
	Savoir faire	
	Capacité à organiser son travail, à maîtriser les délais d'instruction	
	Savoir être	
	Disponible Capacité d'écoute	Qualités relationnelles avec ses collègues, le public et les élus.
	Caractéristiques particulières	
	Permis B obligatoire Déplacements sur le territoire de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime	
	Relation du poste	
	Responsable ADS, DGS et Mairies	
	Descriptifs	
Travail pour les 10 communes de la CCPCAM		
Situation statutaire du poste		
Situation dans l'organigramme		
Service Assistance aux communes sous l'autorité du responsable du service ADS et DGS		

Poste à pourvoir au 03 décembre 2018 – CDD de 16 semaines

Candidatures à adresser au :

M. le Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime – ZA de Kerdanvez – BP 25 – 29160 CROZON, **avant le 31 octobre 2018.**